



INFO
SNT SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX
**CFE
CGC**
Ensemble et pour tous



**CE QU'ON NE
VOUS DIT PAS EN
MATIÈRE**

D'ACTUALITÉS !

Si le mouvement intersyndical d'opposition à la réforme des retraites n'est pas terminé, avec une nouvelle journée de mobilisation prévue le 6 juin, les discussions reprennent doucement dans la fonction publique à partir de cette semaine, après plusieurs mois d'arrêt. Les bilatérales entre les syndicats et le ministre de la Fonction publique sur le pouvoir d'achat démarreront le 22 mai. Les discussions reprennent progressivement entre DGAFP et syndicats. Localement, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail s'est réunie pour la 1^{ère} fois. Vous trouverez aussi dans cette édition une interview de Louis PERETTI le président du **SNT** CFE-CGC.

L'ACTUALITÉ NATIONALE

"Conformément aux engagements que j'ai pris le 21 avril dernier en vous faisant connaître ma décision de vous rencontrer pour discuter notamment du pouvoir d'achat, je vous confirme ma volonté de tenir une réunion d'échanges et de travail avec vous, à laquelle vous pourrez venir en délégation." Tel est le message adressé par le ministre de la Fonction publique aux organisations syndicales le 11 mai 2023, le jour même de l'envoi par ces dernières d'un courrier commun lui demandant des **"mesures générales d'urgence"**. Les premiers rendez-vous auront lieu autour du 22 mai.

Si les organisations syndicales soulignent dans leur courrier ne pas vouloir tourner la page de la réforme des retraites à laquelle elles restent opposées (une quatorzième journée de mobilisation est prévue le 6 juin), l'entourage du ministre espère une "bonne reprise du dialogue social".

Outre la question des rémunérations, et **alors que l'agenda social 2023 n'a toujours pas démarré en raison du conflit social contre la réforme des retraites** entamé en janvier, ces réunions bilatérales aborderont un ordre du jour plus large. "Cette rencontre nous permettra d'évoquer plus largement l'agenda social que nous souhaitons conduire ensemble", indique ainsi le ministre. Agenda social qui prévoit notamment, parmi les quatre chantiers programmés, **d'aborder la question du système de rémunération et des carrières** (chantier "accès, parcours, rémunérations"). Et que le ministère souhaite lancer, là aussi, avant l'été.

Autre échéance, la tenue d'un CSFPE le lendemain, 16 mai. Un seul texte est à l'ordre du jour de cette séance plénière, un projet de décret qui prévoit **plusieurs dispositions concernant l'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B et les règles de classement de certains fonctionnaires de catégorie C**, dispositions qui visent à corriger certaines conséquences du décret du 31 août 2022 revalorisant les débuts de carrière des agents de catégorie B.

Selon nous, l'examen de ce texte ne devrait pas susciter de débats outre mesure, les correctifs qu'il apporte ayant été demandés par plusieurs organisations syndicales qui devraient donc s'y rendre. Seulement trois amendements ont été déposés, dont un de l'Unsa Fonction publique et deux de la CFE-CGC Fonction Publique.

L'ACTUALITÉ LOCALE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 4 MAI 2023

La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) du Comité Social Territorial (CST) s'est réuni le 4 mai 2023 à 15h30 en salle Jules FERRY, au Siège du Conseil Départemental, à EPINAL.

Elle a élu son secrétaire pour les quatre années à venir en la personne de Monsieur Stéphane MARTIN, représentant du personnel SNT CFE-CGC.

Elle a émis un avis favorable sur les rapports suivants:

- Bilan des travaux 2022 et prévision des travaux 2023 au Conseil départemental,
- Suivi des travaux immobiliers,
- Avancée du Programme Pluriannuel de Prévention au 1er janvier 2023,
- Proposition d'évolution relative à la Cellule Ecoute,

Elle a été informée :

- Du règlement intérieur du Comité Social Territorial, également applicable à la Formation Spécialisée,
- Du résultat de la visite d'inspection de la Direction de la Communication réalisée par le Centre de Gestion des Vosges (« agent chargé de la fonction d'inspection » – ACFI - dans le cadre de la mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail confiée par le Département par convention),
- Du choix du prestataire pour le diagnostic Risques Psychosociaux (RPS) du Pôle Développement des Solidarités (PDS),
- Du bilan 2022 de la Cellule Ecoute, Du compte rendu de la visite CHSCT (ancienne dénomination F3SCT) réalisée en 2022 au collège Jean MONTEMONT de RUPT SUR MOSELLE.

NOM DES MEMBRES de la F3SCT ET leurs COORDONNEES

La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) - ex-CHSCT, est composée de représentants du personnel et de représentants de l'Administration. Il dispose d'un secrétaire que vous pouvez contacter pour tout sujet touchant à votre santé, votre sécurité ou vos conditions de travail par email : <mailto:F3SCT@vosges.fr>

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentants titulaires	Représentants suppléants
<p>Monsieur Stéphane MARTIN, SNT CFE-CGC, Laborantin routier Tél. : 03 29 34 63 10 (Poste : 5 00 41) smartin@vosges.fr</p>	<p>Madame Mariam COLIN, SNT CFE-CGC, Coordinateur médico-sociale CLIC Tél. : 03 29 38 53 30 (Poste : 3 01 25) mcolin@vosges.fr</p>
<p>Monsieur Jean-Yves VINCENT, SNT CFE-CGC, Archiviste Tél. : 03 29 81 80 70 (Poste : 6 00 24) jyvincent@vosges.fr</p>	<p>Monsieur Emmanuel JEANDIDIER, SNT CFE-CGC, Agent de maintenance du bâtiment – Collège GOLBEY Tél. : 03 29 34 24 11 ejehandier@vosges.fr</p>
<p>Madame Aurélie TOUZET, SNT CFE-CGC, Instructeur PCH Tél. : 0329385224 (Poste : 25224) atouzet@vosges.fr</p>	<p>Madame Sylvie FARINEZ, SNT CFE-CGC, Assistant administratif Tél. : 03 29 29 88 88 (Poste : 2 84 19) sfarinez@vosges.fr</p>
<p>Madame Elsa VALENTIN, CGT CD 88, Assistante sociale, Secrétaire général CGT Tél. : 03 29 39 40 57 (Poste : 3 20 23) / (06 98 22 43 35) evalentin@vosges.fr</p>	<p>Monsieur Bruno DISSAUX, CGT CD 88, Agent de maintenance du bâtiment - Collège de Thaon les Vosges Tél. : 03 29 39 14 76 bdissaux@vosges.fr</p>
<p>Monsieur Denis FRERE, CGT CD 88, Agent de maintenance du bâtiment - Collège Le Tholy Tél. : 03 29 61 81 28 dfrere@vosges.fr</p>	<p>Madame Audrey BRONNER, CGT CD 88, Assistante sociale polyvalente Tél. : 03 29 67 92 67 abronner@vosges.fr</p>
<p>Madame Amandine BISTON – BOULANGER, CGT CD 88, Chargé du contrôle et de la tarification Tél. : 03 29 30 34 78 (Poste : 2 34 78) abiston@vosges.fr</p>	<p>Monsieur Xavier GAUDENS, CGT CD 88, Agent d'exploitation des routes - CEP Remiremont Tél. : 03 29 22 21 20 xgaudens@vosges.fr</p>
<p>Madame Christiane LAFONT, CFDT INTERCO VOSGES, Assistant aménagements fonciers ruraux Secrétaire de section CFDT INTERCO 88 Tél. : 03 29 30 34 57 (Poste : 2 34 57) clafont@vosges.fr</p>	<p>Monsieur Christophe IMPERADORI, CFDT INTERCO VOSGES, Agent de maintenance du bâtiment - Collège de Rupt-sur-Moselle Tél. : 03 29 24 34 10 cimperadori@vosges.fr</p>
<p>Madame Myriam PHILIPPE, CFDT INTERCO VOSGES, Agent polyvalent - Collège Le Thillot Tél. : 03 29 25 00 69 mphilippe@vosges.fr</p>	<p>Monsieur Fabien TALLOTTE, CFDT INTERCO VOSGES, Gestionnaire des fournitures de bureau Tél. : 03 29 29 01 04 (Poste : 2 21 04) ftalotte@vosges.fr</p>

INTERVIEW DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX.

Le **Syndicat National des Territoriaux (SNT)**, le petit syndicat qui s'impose dans fonction publique territoriale.

En un peu plus de dix ans, le **Syndicat National des Territoriaux** (filiales administratives, techniques, médico-sociales, culturelles, police municipale, épïc...) s'est affirmé comme un acteur incontournable. Décryptage d'une stratégie gagnant/gagnant tant pour les agents que pour les collectivités.

Du SNAT au SNT

L'histoire du **SNT** s'écrit en deux temps. À l'origine, on trouve le Syndicat national des administratifs territoriaux (SNAT), créé en 2006 sous l'impulsion de Daniel Freygefond, (président), Jeanne Riu (trésorière) et Josiane Gruber (secrétaire), et affilié à la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC (devenue ensuite la Fédération des Services Publics). La structure était alors composée de six syndicats de filières et de métiers. Face au manque de lisibilité et afin de gagner en efficacité en mutualisant les moyens, un syndicat unique est alors créé en 2010 : le **SNT**. Son objectif : **représenter tous les métiers et toutes les filières de la fonction publique territoriale**



Louis Peretti

Un peu plus de dix ans plus tard, le **SNT**, présidé depuis juin 2021 par Louis Peretti, s'est imposé comme la troisième force de la **Fédération des Services Publics CFE-CGC** en nombre d'adhérents. Incontournable, le syndicat siège au Conseil commun de la fonction publique (CCFP), l'instance supérieure du dialogue social qui intervient pour toute question d'ordre général commune à plusieurs fonctions publiques. Le **SNT** est composé d'un conseil d'administration élu pour quatre ans. Un bureau prépare les propositions soumises à l'examen des administrateurs. Des organes directeurs dérivés complètent ces instances de gouvernance collégiale : une assemblée des présidents de section, des groupes de travail, une assemblée des délégués régionaux et un Conseil d'éthique.

UN LARGE PÉRIMÈTRE DE MÉTIERS ET DE FILIÈRES

Le **SNT** est une organisation de défense des droits et des intérêts professionnels des agents de la fonction publique territoriale issus des filières administratives, techniques, sociales, médico-sociales, médicotéchniques, culturelles, sportives, de l'animation, de la police municipale, des Établissements publics de caractère

industriel et commercial (Épic), des Offices publics de l'habitat (OPH) et des statuts privés. Il représente les agents de toutes les catégories : A, B et C.

Deuxième employeur public avec près de deux millions d'agents (derrière les 2,5 millions de la fonction publique d'État), **la fonction publique territoriale concentre une grande diversité d'employeurs** avec 13 régions métropolitaines et 4 d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion), 101 départements, plus de 36 000 communes et 10 318 intercommunalités (1 253 EPCI à fiscalité propre et 9 065 syndicats ou autres groupements). Dans le détail, le nombre d'EPCI à fiscalité propre se compose de 21 métropoles, 14 communautés urbaines, 223 communautés d'agglomération et 995 communautés de communes.

Citons aussi 232 OPH qui emploient des salariés de droit privé et de droit public, et les nombreux établissements publics qui peuvent employer des salariés de droit privé ou de droit public. La territoriale regroupe également la police municipale (PM) qui, de par son cœur de métier, a des contraintes et des réglementations spécifiques, ainsi que les gardes champêtres dans les petites communes, dont l'emploi et le statut s'apparentent à la PM mais avec des prérogatives supplémentaires.

On l'aura compris : en termes de représentativité syndicale, le défi est immense !

« À la diversité des employeurs (taille, compétence), s'ajoute la diversité des métiers, résume Louis Peretti. Au total, on dénombre 37 000 employeurs chargés pour 1,9 million d'agents. **Nous menons donc un militantisme de terrain dans les collectivités où nous sommes présents, principalement basée sur nos valeurs d'humanisme, de partage et de responsabilité.** »

UNE ORGANISATION AU DIAPASON DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL ET DES AGENTS

Militant en faveur d'une fonction publique territoriale mieux connue et reconnue, mieux rémunérée, plus forte dans son engagement à servir le collectif et à être présente partout sur le territoire national dont les DOM-TOM et les COM, le **SNT** dispose de solides atouts afin de poursuivre son développement :

- Un syndicat de territoriaux qui accompagne ses adhérents en situation professionnelle choisie ou subie.

- Un puissant réseau d'entraide entre adhérents à l'échelle de toutes les régions : appui juridique du conseil au contentieux, démarche de « coaching » dans leur trajectoire professionnelle...
- Un interlocuteur pertinent et agile pour les élus et les directions visant à faire reconnaître les nécessaires améliorations des conditions de travail de tous les agents.
- Des groupes de réflexion au niveau de **la Fédération des Services Publics CFE-CGC** avec des ateliers spécialisés afin d'intervenir sur l'élaboration de textes de lois relatifs à la transformation de la fonction publique territoriale.
- Un laboratoire d'idées en interne pour faire performer les métiers des territoriaux et contribuer à leur évolution, voire à leur transformation.
- De nombreuses ressources en ligne: webinaires, newsletter, veille médias, plateforme collaborative, fils WhatsApp...
- Des rencontres territoriales thématiques : production et diffusion d'études et de notes techniques, notamment sur les évolutions statutaires.

« Plus que jamais, le **SNT** rappelle combien **les agents territoriaux se sentent investis d'une mission de service public** qui dépasse leur propre personne, souligne Louis Peretti et, **Non ! les agents ne sont ni des nantis, ni trop nombreux. Bien au contraire : ils sont là, en première ligne, au service quotidien des citoyens.** »

« Le **SNT** est un syndicat jeune, non conformiste et sans dogme. **Notre seule préoccupation et notre seule motivation : travailler à améliorer les conditions de travail de nos collègues en concertation avec eux**, nous faisons du sur-mesure en quelque sorte ! Notre liberté d'expression et d'action est notre plus grande force car nous ne dépendons pas d'une grosse centrale syndicale qui pourrait brider notre agilité à réagir face à l'actualité locale ou nationale. »

Parce que vos priorités sont nos priorités !

UNE QUESTION ?
UN PROBLÈME PARTICULIER ?

N'HÉSITEZ PAS !
LE **SNT** EST LÀ, POUR ÇA !

PAR Email SNT
OU PAR TÉLÉPHONE
03.29.29.86.07

